APPEL À PROJET DISPOSITIF DE L'UE

PCAE - Investissements collectifs CUMA

Publics concernés

- #Agriculteur

Domaines secondaires

- #Agriculture

Vous êtes une Coopérative d'utilisation de matériel agricole (CUMA) dont le siège social se situe en Région Nouvelle-Aquitaine et vous avez un projet d’investissements en matériels agricoles ou d'équipements agricoles en vue d’ une utilisation collective.
Ce dispositif s’inscrit dans le Plan de Compétitivité et d’Adaptation des Exploitations agricoles (PCAE) dont l’objectif est d’améliorer la performance économique, environnementale et sociale des exploitations agricoles en soutenant les investissements.

Objectif

Favoriser :

- La réduction des charges d’exploitation
- Le partage des pratiques
- L’innovation, la vulgarisation et la démonstration
- Le renouvellement des générations

Seront prioritairement ciblés les projets collectifs répondant aux enjeux suivants :

- L’installation de nouveaux agriculteurs
- L’amélioration des conditions de travail sur les exploitations agricoles
- La modernisation des ateliers (élevages et productions végétales) en particulier relative au bien-être animal et à la sécurité sanitaire.
- La suppression, la réduction, ou l’optimisation d’intrants (pesticides, nitrates, eau…)
- L’adaptation et l’atténuation du changement climatique et la réduction de l’impact des activités sur l’environnement
- La diversification, la réorientation ou la reconversion d’activités sur les exploitations agricoles ou des projets de filières s’inscrivant dans la transition agroécologique ou la résilience économique
- Une démarche d’innovation en lien avec la transition agroécologique

Calendrier

Clôture de l'appel à projet : 7 mars 2027

Bénéficiaire

- CUMA dont le siège social est situé en Nouvelle-Aquitaine.

La CUMA s’inscrit dans une démarche de labélisation RSE/RSO selon la norme ISO 26000 ou la moitié des adhérents au projet peuvent justifier, au dépôt de la demande faite par la CUMA, d'un éco régime supérieur ou spécifique (cf chapitre III de l'appel à projets à télécharger ci-dessous).

Concernant la démarche RSO, lors du dépôt du projet d’investissement auprès de la Région, la CUMA devra établir son engagement dans cette démarche. Le justificatif relatif à l’atteinte d’au moins le niveau 2 du guide de la responsabilité sociétale des CUMA est à fournir au plus tard au moment de la demande de paiement.

Montant

- Taux d'aide : entre 15 et 40 % selon le type de projet
- Montant minimum de dépenses éligibles : 15 000 € par projet
- Montant maximum de dépenses éligibles : 300 000 € par appel à projet et pour une même CUMA

Critères de sélection

Le cahier des charges de cet appel à projets contenant les critères d'éligibilité est téléchargeable ci-dessous.

Comment faire ma demande ?

Le dépôt de la demande d'aide s'effectue sur le site Europe en Nouvelle-Aquitaine (cliquer ''Déposer mon dossier'').

Toutes les annexes à joindre à la demande figurent sur ce même site Europe en Nouvelle-Aquitaine.

Des tutoriels explicatifs concernant les pièces justificatives et le dépôt de la demande peuvent être téléchargés ci-dessous.

Pour toute assistance, le Service Relation aux Usagers de la Région Nouvelle-Aquitaine reste à votre disposition - Téléphone : 05.49.38.49.38 - Mail : contact@nouvelle-aquitaine.fr

Correspondants

- **Direction de l’agriculture des IAA et de la pêche**

Service Relation aux usagers

05 49 38 49 38

Du lundi au vendredi de 9h à 18h sans interruption